

La condition des instituteurs au début du Second Empire : l'exemple de l'arrondissement d'Arras

Ronald Hubscher

Citer ce document / Cite this document :

Hubscher Ronald. La condition des instituteurs au début du Second Empire : l'exemple de l'arrondissement d'Arras. In: Revue du Nord, tome 61, n°242, Juillet-septembre 1979. pp. 625-648;

doi : <https://doi.org/10.3406/rnord.1979.3608>

https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1979_num_61_242_3608

Fichier pdf généré le 08/04/2018

Résumé

Vers 1850 dans les campagnes du Pas-de-Calais, la condition d'instituteur n'a rien d'enviable et présente de nombreux archaïsmes.

Enseignants sans moyens, les maîtres qui ne sont pas encore de véritables "professionnels", doivent travailler dans des locaux vétustés, exigus, avec un matériel pédagogique disparate et incomplet. On fait confiance à leur "débrouillardise" pour le fonctionnement de la classe.

Ils sont isolés face à des municipalités peu coopératives car soucieuses de leurs deniers, face à des parents peu motivés et peu fortunés, face enfin au curé dont ils subissent la tutelle.

A cela s'ajoute une situation matérielle très médiocre : les maîtres d'école sont des besogneux qui présentent un certain nombre de traits propres aux milieux populaires (incidence des charges familiales, drame de la vieillesse). Aussi quitte-t-on volontiers cet état. Ce phénomène joint à l'absence d'esprit de corps explique que les instituteurs ne forment pas encore à cette date un véritable groupe socio-professionnel.

Ronald Hubscher, "De toestand van de onderwijzers tijdens het tweede keizerrijk. Het voorbeeld van het arrondissement Arras".

Omstreeks 1850 is de toestand van een onderwijzer in de "Pas-de-Calais" helemaal niet benijdenswaard. Zij hebben nauwelijks de materiele middelen nodig om les te geven op een professionele manier, werken in oude kleine gebouwen. Men vertrouwt op hun goede wil om ailes te beredderen. Zij staan alleen tegenover het spaarzame gemeentebestuur, arme en weinig gemotiveerde ouders en ondergaan nog daardij de heerschappij van de pastoor. Materieel is hun toestand al niet beter. Zij zijn in feite hulpbehoevend en vertonen een aantal kenmerken van de volksklasse (familielast, geen ouderdomsvoorzieningen). Het is dan ook niet verwonderlijk dat velen naar een andere betrekking uitkeken. Verder bestond er geen echte korpsgeest wat verklaart waarom de onderwijzers op dat ogenblik nog geen echte socio-professionele groep vormden.

Abstract

Ronald Hubscher, "The condition of school-teachers at the beginning of the Second Empire ; the example of the Arras district".

Around 1850 in the country areas of the Pas-de-Calais the condition of school-teachers is by no means enviable and affords many archaic features. Teachers without means, the school-masters, who are not yet genuine "professionals", have to work in narrow decrepit premises with but scanty inadequate teaching implements. One relies on their resourcefulness for the good order of their classes.

They are isolated in front of little co-operative local authorities essentially careful of their money, in front of little motivated and little moneyed parents, and last but not least, in front of the vicar under which tutelage they are placed.

One must add to these conditions an almost miserable material situation : the schoolmasters are impecunious and share with the popular classes a certain number of features (weight of the family charges, tragedy of old age). This explains why one readily leaves this profession. This situation, added to the absence of any real esprit de corps, accounts for the fact that at this period the school-masters do not constitute yet a genuine socio-professional group.

LA CONDITION DES INSTITUTEURS AU DEBUT DU SECOND EMPIRE L'EXEMPLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS

R. HUBSCHER.

Première loi-cadre de l'école primaire, la loi Guizot du 28 juin 1833 fixe les grands principes devant régir l'activité enseignante. Citons notamment l'obligation pour chaque département d'entretenir une école normale de garçons ¹, la nécessité faite aux communes de mettre à la disposition des instituteurs un bâtiment à usage scolaire, un logement, et de leur assurer un traitement annuel de 200 F. minimum venant s'ajouter à la rétribution versée par les parents ². Les maîtres pour leur part, doivent être titulaires d'un brevet de capacité.

Le 15 mars 1850, la loi Falloux rappelle et précise que chaque municipalité est astreinte à fournir un local pour le logement de l'instituteur et pour sa classe, du mobilier, qu'elle doit lui verser un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 F., complété par la rétribution scolaire et par un supplément lorsque la somme des deux premiers éléments n'atteint pas 600 F. ³.

Tels étant les principes, qu'en est-il en réalité ? Dans quelles conditions l'instituteur exerce-t-il sa profession en milieu rural, quelle place a-t-il dans la société ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre, en utilisant une source qui fourmille de renseignements précis : les bulletins annuels des écoles primaires de l'arrondissement d'Arras, pour l'année scolaire 1852-1853 ⁴.

Si la très riche enquête ⁵ de Guizot à l'automne 1833 sur la situation des écoles primaires ⁶ est "la dernière photographie de l'école d'Ancien Régime" ⁷, il faut attendre les "Réponses aux questions posées par Mr. le Ministre de l'Instruction publique en date du 12 décembre 1860 sur les besoins de l'instruction publique au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître" ⁸, pour tenter de mesurer le chemin parcouru depuis cette date sur la voie des améliorations, et connaître l'état d'esprit des enseignants ⁹.

En effet, les rapports annuels des inspecteurs primaires ¹⁰ contiennent bien un certain nombre de renseignements statistiques concernant les écoles, l'état des bâtiments, le taux de l'écolage etc..., mais ne s'attardent guère sur la condition des instituteurs. Les bulletins de 1853 représentent donc un jalon intéressant entre l'enquête de Guizot et les "mémoires" des maîtres de 1861. En outre cette source qui donne la parole à la base (d'où une certaine spontanéité des réponses) permet de saisir la condition des pédagogues ruraux dans sa réalité quotidienne, car d'ordinaire, les problèmes de l'école sont appréhendés et filtrés au travers des rapports officiels des inspecteurs, des recteurs ¹¹, voire des préfets ¹².

Ces bulletins annuels adressés par les instituteurs de chaque commune à l'Académie départementale du Pas-de-Calais, comportent les indications suivantes : état n°1 – Renseignements sur la commune (notamment recettes et dépenses budgétaires) ; état n°2 – Maison et mobilier d'école ; état n°3 – Fréquentation scolaire mensuelle avec la distinction des élèves payants et gratuits, des garçons et des filles. Les raisons de l'inassiduité des enfants et les "moyens d'y remédier" sont également signalés. L'état n°4 porte sur les "moyens disciplinaires" auxquels on a ajouté les modes d'enseignement. L'état n°5 est relatif à l'entretien annuel de l'Ecole publique (dépenses et ressources). Les états n°6 et 7 sont d'un grand intérêt : ils concernent la "condition de l'instituteur et détails personnels" ainsi que les "revenus et charges de l'instituteur par année". L'état n°8 recense les "écoles de tous les degrés qui existent dans la localité" avec l'indication des "sacrifices faits par la commune pour ces Etablissements, l'Ecole publique exceptée".

L'état n°9 concerne "les livres en usage dans l'école" (titres, nom des auteurs et éditeurs, nombre des exemplaires disponibles et manquants). L'état n°10 s'attache aux "Anciens Instituteurs ayant exercé dans la commune", particulièrement depuis 1833 (il indique leur résidence, leur position actuelle : charges de famille, fortune personnelle). L'état n°11 fournit des renseignements sur les membres "bienfaiteurs" de l'école. Enfin l'état n°12 est réservé aux "Notes, observations et renseignements qui n'ont point trouvé place dans les états précédents". Ils concernent les asiles-ouvroirs éventuellement établis dans la commune.

I -- DES ENSEIGNANTS SANS MOYENS

Au début du Second Empire, l'instituteur connaît encore des conditions d'existence fort pénibles et se heurte à mille difficultés dans l'exercice de son magistère.

A -- DES LOCAUX VETUSTES ET EXIGUS ¹³

La nécessité de consacrer un local à l'école semble se manifester assez tardivement dans la majorité des communes comme le montre le pourcentage des villages

qui réservent effectivement une maison à cet usage et la date à laquelle ils le font : 8% avant 1833, 9% de 1834 à 1838, 19% de 1839 à 1843 et 64% durant la décennie suivante, véritable période du “décollage”. Néanmoins il ne faut pas se leurrer, et il convient de souligner l’inadaptation fonctionnelle des bâtiments : 31% d’entre eux ont été loués, 34% ont été achetés et 35% seulement ont été construits à cette fin (encore ne tenons-nous pas compte des maisons appartenant à des instituteurs et utilisées comme locaux scolaires).

D’une façon générale, leur valeur vénale est faible comme l’indiquent les chiffres suivants :

Valeur des bâtiments scolaires (en F. et en % par catégorie)

Infr. à 1 000 F. : 20%	5 000 F. à 6 000 F. : 10%
1 000 F. à 2 000 F. : 15%	6 000 F. à 7 000 F. : 7%
2 000 F. à 3 000 F. : 7%	7 000 F. à 8 000 F. : 8%
3 000 F. à 4 000 F. : 18%	8 000 F. à 9 000 F. : 3%
4 000 F. à 5 000 F. : 8%	9 000 F. à 10 000 F. : 1%
	plus de 10 000 F. : 3%

Dans 43% des cas elle n’atteint pas 3 000 F. ce qui représente un patrimoine immobilier bien médiocre ¹⁴.

Rien d’étonnant alors à ce que nombre d’instituteurs se plaignent des conditions dans lesquelles ils doivent vivre, travailler et accueillir les enfants. A Saint-Léger, “la salle d’école est deux fois trop petite (75 m³ et 30 m² pour 47 élèves). Si M. le Préfet en était bien informé, il pourrait l’interdire” estime le magister. Son collègue de Favreuil déplore également l’exiguïté des locaux : “les élèves y sont gênés à cause du peu de place qu’ils y occupent. Ils sont très serrés et mal à l’aise. Il est impossible de former des rangs d’élèves : on ne peut circuler autour des tables”. Tout aussi précaire est la situation du maître de Pommier : “J’ai une classe qui ne peut contenir que 34 enfants et j’ai en hiver de 45 à 50 enfants. Cette classe que nous n’avons qu’en location est située à l’autre bout du village. Dans la même maison que moi se trouve (sic) deux locataires ce qui est très gênant. La classe est délavée ¹⁵ et les murs tombent de vétusté. Un tel état de chose ne peut durer plus longtemps”.

La difficulté à trouver un bâtiment disponible dans le village, et probablement le fait de vouloir économiser sur la location (A Etrun la maison d’école est louée 40 F. à un jardinier !) ¹⁶ ou l’achat, expliquent également la mauvaise situation de bien des écoles. L’instituteur de Noreuil s’afflige du “voisinage d’une forge érigée pour ainsi dire dans la cour de la maison d’école et contre la salle de classe car elle cause un grand préjudice aux progrès des élèves, attendu qu’il s’y rassemble fréquemment beaucoup d’habitants qui y tiennent des conversations entremêlées d’énergiques jurons et qui pour l’ordinaire sont fort peu morales... Le propriétaire de cette forge dépose son fumier près des fenêtres, ce fumier séjourne là longtemps et l’air fétide qui s’en exhale est susceptible de causer de fâcheux résultats sur la santé des élèves”.

Aussi bien, trop souvent, l'hygiène laisse à désirer : l'absence de latrines ¹⁷ ou leur état déplorable en portent témoignage. A Saint-Léger pour 47 enfants, "il y a un seul cabinet d'aisance et l'espace de cour qui se trouve devant la maison d'école est infectée de l'urine des élèves". Le manque d'air et de lumière sont également dénoncés comme dans le village d'Athies où "la salle est très humide, éclairée par deux fenêtres seulement qui ne donnent plus assez de clarté à 4 heures". La santé du pédagogue comme celle des enfants en pâtit.

Si l'on tente une quantification des observations des instituteurs concernant les locaux scolaires, on constate que 54% d'entre eux trouvent les salles de classe d'assez grande dimension ; 46% pensent l'inverse, toutefois dans le quart des communes ce problème est passé sous silence. 62% des maîtres contre 38% déclarent que les salles ne sont pas en mauvais état, mais ces pourcentages sont sujets à caution : d'une part en effet la moitié des individus n'ont pas répondu, d'autre part les remarques concernant "l'état des lieux" semble dégager une majorité de sens contraire, car les critiques l'emportent nettement sur la satisfaction. Les chiffres montrent d'ailleurs que 59% des salles de classe ont une surface inférieure à 30 m², le mode se situant dans la catégorie des superficies comprises entre 20 m² et 30 m², soit dans 42% des cas.

Dans ces conditions, les locaux ne peuvent recevoir la totalité des enfants d'âge scolaire. En adoptant l'hypothèse la plus défavorable (enfants de 6 ans à 13 ans) ¹⁸ et en faisant porter nos calculs uniquement sur les communes dépourvues d'écoles privées ¹⁹ (susceptibles d'accueillir des enfants et par conséquent de fausser le nombre global des élèves potentiels), on constate que dans 53% des exemples, 37% des filles et garçons ne peuvent être scolarisés ²⁰. La comparaison entre le pourcentage d'écoliers qui trouvent place dans la salle et celui des élèves ayant la possibilité matérielle d'écrire ²¹ est encore plus significative. Dans 47% seulement des villages, le taux dépasse la moitié des effectifs, dans 15% seulement les trois quarts. Inversement dans le cinquième d'entre elles, les deux tiers des enfants sont trop serrés pour s'initier à cette technique.

Exiguïté et mauvais état des lieux, entassement des élèves représentent les griefs les plus fréquemment formulés dans les observations des enseignants. La "désignation des locaux composant la maison d'école" révèle clairement son inadaptation aux besoins des bambins comme à ceux des maîtres.

Nombre de communes dont le bâtiment scolaire comprend (en %) :

Dortoir : 10% (le plus vaste comporte 9 lits)	Cabinet n°1 : 52% ²²
Réfectoire : 2%	Cabinet n°2 : 27%
Cuisine : 60%	Cabinet n°3 : 4%
Chambre à feu n°1 : 62%	Préau couvert : 1%
Chambre à feu n°2 : 12%	Préau découvert : 4%
Chambre à feu n°3 : 5%	Cour : 65% ²³

La condition des instituteurs au début du Second Empire...

Jardin : 58%
Verger : 4%

Grenier : 75%
Cave-cellier : 75%
Étable : 09%

Cabinet d'aisance n°1 : 73% (dont 43% en mauvais état)
Cabinet d'aisance n°2 : 37%
Cabinet d'aisance n°3 : 5%

Puits ou pompe : 51%

Le logement des instituteurs est souvent des plus sommaires ²⁴. La moitié d'entre eux ne disposent pas d'eau, 40% n'ont pas de cuisine ²⁵ et la pièce unique accompagnée d'un cabinet représente le cas type ²⁶. La juxtaposition de l'habitat privé et de la salle de classe rend d'ailleurs difficile la dissociation de la vie familiale et professionnelle. Au demeurant, la législation est mal appliquée car dans certains villages, rien n'est prévu pour loger le maître ; il lui faut trouver une pension ²⁷.

L'école n'est pas plus accueillante pour les élèves qui y passent une longue journée ²⁸ ; aucun aménagement n'est encore envisagé pour la détente. Le préau demeure une curiosité ; dans le meilleur des cas, les enfants peuvent jouer quand il ne pleut pas dans la cour ²⁹ qui parfois n'est même pas fermée.

L'équipement intérieur est-il au moins plus soigné ? Le détail du mobilier en donne une idée.

Nombre de communes (en %) où les écoles sont pourvues de :

	Total	Propriété de la commune	Propriété de l'instituteur	Manquant
Corps de menuiserie	49			
Tables plates	58	67	33	28
Bancs non tenus aux tables	43	71	29	11
Bureaux sur estrades	55			
Bureaux plain-pied	5			
Bureaux tables simples	40			
Chaises	85	18	82	
Poêles	73			

Dans les salles les mieux meublées, le pédagogue bénéficie d'une estrade et peut ainsi surveiller efficacement les enfants, mais le mobilier destiné aux élèves est hétéroclite et peu fonctionnel. Il est d'ailleurs nécessaire de tirer le meilleur parti possible d'une pièce souvent trop petite, aussi les écoliers, assis la plupart du temps sur des chaises, sont-ils casés de part et d'autre d'une table plate ³⁰. Avec ce système, il est moins aisé de maintenir le calme et la discipline ³¹, d'où un surcroît de tension pour le maître.

D'une façon générale, la qualité du mobilier laisse tout autant à désirer que les locaux scolaires, comme l'attestent à la fois sa valeur moyenne qui se monte à 154 F. et les remarques des enseignants. A Bancourt, "le matériel est incomplet, insuffisant et pourri, les bancs appartiennent à un cabaretier" ; à Barastre, il "est d'une délicatesse considérable. Les tables tremblent" ³². Dans la salle de classe de Souastre "les tables sont composées d'une simple planche, supportées par des pièces fixées en terre". Rappelons enfin que 7% des écoles sont dépourvues de poêles.

B – REPARTIR LA PENURIE

Ayant casé les élèves tant bien que mal et plutôt mal que bien, l'instituteur n'est pas au bout de ses peines car il ne dispose pas du support pédagogique permettant de rendre vivant et concret son enseignement ³³. On peut le constater d'après le tableau ci-dessous :

Désignation des objets du mobilier d'école (fréquence en %)

	Total	Propriété de la commune	Propriété du maître	Propriété des élèves	Manquant
Crucifix	85	47	53		
Maximes religieuses	37				
Buste de l'Empereur	32	88	12		
Tableau noir	98	77	23		18
1 seul tableau	59				
2 tableaux	22				
3 tableaux	19				
Sonnette	17	77	23		18
Ardoises	39	55	32	13	38
Tableau d'écriture	27	23	77		50
Modèles cartonnés	28	27	73		33
Porte-crayons	16				
Tableau de lecture	72	66	34		9
Signal	23	74	26		
Boulier	13				
Tables Métriques	77	54	46		13
Poids et balance	3				
Mesures	2				
Mappemonde	42	32	68		
Carte d'Europe	49	22	78		
Carte de France	64	29	71		
Carte du département	38	23	77		
Croix et médailles	17	29	71		

Viennent en tête de l'énumération et dans l'ordre suivant : le Crucifix, les Maximes religieuses et morales, le buste de l'Empereur. Voilà qui indique clairement quel doit être l'esprit de l'enseignement. Le matériel de base comprend un tableau noir, les tableaux de lecture, les tableaux métriques et une carte de France. Un instrument aussi simple et aussi peu coûteux qu'une ardoise est encore peu répandu, à plus forte raison des objets sophistiqués comme les bouliers font-ils figure d'exception.

Encore doit-on souligner que dans le tiers des villages, l'instituteur met à la disposition des élèves son propre matériel ³⁴, sinon l'école connaîtrait les pires difficultés de fonctionnement. En somme, les moyens et les techniques de la transmission du savoir, sont totalement laissés à l'initiative de l'individu, ce qui ne manque pas de retentir sur l'organisation pédagogique.

C – LA LENTE DIFFUSION DE “LA NOUVELLE PEDAGOGIE”

Si la majorité des pédagogues sont “à la page” et pratiquent pour 54% d'entre eux le mode simultanée, 46% ont recours au mode simultanée et mutuel qui se maintient plus tardivement dans le Pas-de-Calais que dans la Somme ³⁵. Le poids du passé se fait davantage sentir encore dans les méthodes d'enseignement.

Pour la lecture, la méthode traditionnelle de l'épellation est toujours à l'honneur, puisque 49% des instituteurs de l'arrondissement l'utilisent ³⁶ ; 41% suivent la méthode “sans épellation” ³⁷, 6% des maîtres emploient l'une et l'autre, enfin dans 4% des cas, il est indiqué que la lecture est dispensée par le magister. Sa marge d'initiative est toute aussi grande lorsqu'il s'agit d'enseigner l'écriture car dans 26% des écoles, les enfants apprennent à former les lettres d'après le modèle du maître, dans 11% d'entre elles, la préférence est donnée à l'anglaise, dans 3% à la bâtarde. Néanmoins, 60% des instituteurs se servent de modèles imprimés, celui de Taiclet étant de loin le plus communément répandu : 77% de l'ensemble.

Cette diversité des modes d'enseignement s'explique peut-être par le niveau inégal de compétence des pédagogues, voire par une certaine sclérose intellectuelle, mais tient surtout à l'hétérogénéité des livres mis à la disposition de la même classe.

On ne trouve pas moins de 31 titres d'ouvrages religieux et moraux, 32 de lecture, 35 de grammaire et d'exercices français, 20 de calcul, d'où l'impossibilité de faire suivre ensemble les enfants et de susciter un progrès collectif ³⁸.

Le contenu et l'orientation donnés à l'enseignement sont tout à fait conformes à l'esprit de la loi Guizot ³⁹, aux statuts de 1834 ⁴⁰ et aux conceptions des notables ⁴¹. Il s'agit d'abord de faire oeuvre d'édification et d'inculquer aux enfants les principes chrétiens ⁴² ; c'est pourquoi les ouvrages religieux représentent 50% du total ⁴³. Très largement en tête, *le Catéchisme d'Arras ou du diocèse* de Mgr. Parisis figure dans 93% des écoles, suivi dans 78% des cas par *l'Histoire Sainte* d'Ansart ; *la Doctrine Chrétienne* de Lhomond est en usage dans 70% des classes et *le Catéchisme Historique de Fleury* dans les deux tiers d'entre elles. Le pourcentage tombe à 43%

pour le *Manuel en Croix de Jésus*, à 35% pour l'*Ancien Testament* et à 25% pour les *Pensées Chrétiennes* ⁴⁴.

Les manuels de lecture viennent au second rang mais représentent simplement 20% de l'ensemble des livres. Le gros du contingent est fourni par les alphabets, les syllabaires et autres lectures manuscrites. Des ouvrages plus élaborés comme les *Choix de lectures*, la *Lecture courante*, les *Quatre saisons* restent assez peu utilisés et les *Fables* de La Fontaine ne sont citées qu'exceptionnellement. 13% des livres dont disposent les écoliers sont des ouvrages de "langue française", essentiellement des grammaires ⁴⁵, suivis de différents exercices. La part des autres matières est modeste : 8% pour le calcul, 4% pour l'écriture, 2,5% pour la géographie ⁴⁶, 2,5% pour l'histoire. Cette dernière comporte peu de titres : citons l'*Histoire de France* et la *Petite Histoire de France* d'Ansart, et celle de Mme de Saint-Ouen. En revanche, la géographie offre un éventail plus large avec 12 oeuvres différentes. D'une façon générale, l'ouverture sur le monde contemporain est pratiquement ignorée : deux ouvrages sont consacrés à l'agriculture, un seul aux industries manufacturières ⁴⁷.

Par ailleurs la pérennité des manuels est assurée comme le prouve le nombre des rééditions ; comme d'autre part il est peu vraisemblable que des modifications importantes apparaissent d'un tirage sur l'autre, le contenu de l'enseignement reste pratiquement inchangé. Il existe de véritables best-sellers que font apparaître les chiffres suivants indiquant le nombre de rééditions tous ouvrages confondus :

Nombre de rééditions (en %)

	1-5	5-10	10-20	20-30	30-40	40-50
Nombre d'ouvrages réédités en %	27	13	32	13	7,5	7,5

15% des livres en usage ont dépassé la 30ème réédition ⁴⁸. Sur ce plan, le décalage existant entre l'instruction religieuse et les autres matières est caractéristique ; la première fait visiblement l'objet d'un effort particulier, car les nouveautés sont beaucoup plus fréquentes que pour le calcul, domaine où l'on se contente de rééditer d'anciens manuels. Dans le premier cas, 63% des ouvrages édifiants n'excèdent pas la 10ème réédition contre 31% pour l'arithmétique ⁴⁹. Inversement pour cette dernière, près du quart des manuels ont dépassé la 30ème réédition alors qu'on n'en trouve aucun exemple pour les livres religieux. Les auteurs à succès sont Chapsal, Lhomond qui publia diverses grammaires et livres d'histoire religieuse ⁵⁰, tout comme Ansart qui rédige également des ouvrages d'histoire et de géographie. Pour les livres d'arithmétique, le nom de Georges fils revient fréquemment. Si Hachette est l'auteur d'un alphabet des écoles primaires, d'un syllabaire de l'école primaire et d'un système métrique légal, il s'impose surtout comme éditeur et affirme déjà une nette suprématie sur ses concurrents ⁵¹.

Au total, non seulement l'uniformité des manuels scolaires est inexistante, ce qui rend plus ardue la tâche des instituteurs, mais encore leur nombre est insuffisant : il en manque 37% pour le calcul, 29% pour la langue française.

D – DES MUNICIPALITES PEU COOPERATIVES

Payant beaucoup de sa personne sinon de ses deniers afin d'assurer un fonctionnement à peu près normal de sa classe, l'instituteur ne peut guère attendre une aide efficace des Pouvoirs publics ou des collectivités locales ; seules 29% des écoles ont bénéficié de subventions de l'Etat ou du département pour les bâtiments et le mobilier scolaire. L'effort financier incombe essentiellement aux communes et demeure de ce fait modeste ⁵².

Ce qui est plus grave, c'est l'absence de coopération avec le maître et l'indifférence sinon l'inertie, face aux mille difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de sa profession. Ainsi celui de Saint-Laurent se plaint de la privation de papier, de plumes et d'encre : "Il me semble, écrit-il, que le conseil municipal pourrait y remédier en allouant tous les ans au budget communal une petite somme et en faisant une fois pour toute (sic) l'acquisition de quelques douzaines d'ardoises qu'on incrusterait dans la table". A Pelves, l'instituteur constate que "la commune ne vote jamais un secours pour l'achat de livres nécessaires aux indigents ; il serait à désirer qu'elle s'impose ce sacrifice". Son collègue de Lagnicourt déplore le très mauvais état du mobilier de l'école et "demande à Mr. l'Inspecteur de vouloir bien s'intéresser à ce sujet et de forcer la commune (si toutefois il y a possibilité) à voter la somme nécessaire". Certaines municipalités refusent toute aide, aussi modeste soit-elle comme à Etrun où malgré des demandes réitérées au maire et à quelques conseillers municipaux, le maître ne parvient pas à obtenir les registres réglementaires pour son école ⁵³.

Même indifférence et même mauvaise volonté sur le plan de l'hygiène. A Gouy, "il manque qu'à l'école (sic) la latrine est inabordable et par ce moyen la cour de l'école est malpropre. J'ai déjà sollicité l'autorité supérieure pour y mettre un siège et une porte mais en vain. Si un enfant tombait dedans il pourrait s'y exterminer".

L'instituteur d'Agnez-les-Duisans laisse percer son acrimonie lorsqu'il déclare : "la municipalité de cet endroit est trop ménagère des deniers communaux pour qu'on puisse en espérer quoique ce soit... il serait à souhaiter que les municipalités soient mises en demeure de fournir aux instituteurs un local convenable tant pour eux et leurs familles, que dans l'intérêt des enfants qui fréquentent les écoles. Personne n'ignore que l'absorption d'une atmosphère aussi compacte, hétérogène que l'est celle de l'époque est préjudiciable à la santé du pauvre instituteur qui en général n'a pas le temps de faire de longues promenades. Aussi longtemps que cet état de choses continuera, les lamentations du soussigné seront toujours modulées sur le même ton : ce sera là son *delenda Carthago*".

Ailleurs le découragement l'emporte comme chez ce pédagogue de Rouvroy obligé de fournir les registres prescrits par le règlement. "C'est en vain qu'il a prié l'autorité municipale de lui couvrir la dépense. Aucun achat n'a été fait pour compléter le matériel. La commune n'est malheureusement pas disposée à se procurer de maison d'école quoique celle qu'elle livre soit incommode : la classe est trop petite, une autre petite pièce compose le seul logement de l'instituteur et de sa famille. C'est là le fruit d'un mauvais vouloir peu ordinaire et qui me détermine à solliciter un poste plus avantageux dès que l'Académie daignera le permettre".

Bien souvent il est vrai, les communes sont pauvres, menacées de déficit ⁵⁴, mais force est de constater que la part destinée à l'école reste modique et qu'au delà des préoccupations budgétaires, cela révèle un trait de mentalité collectif. L'amélioration du fonctionnement du système scolaire n'apparaît nullement comme un impératif ; l'état de chose existant semble suffire. Tout se passe comme si l'on se contentait de "suivre", d'obtempérer à la loi (et encore pas toujours) parce que l'on ne peut faire autrement.

E – DES PARENTS PEU MOTIVES ET PEU FORTUNES

Isolés et impuissants face aux municipalités, les enseignants le sont tout autant face aux parents manifestement réservés à l'égard de l'institution scolaire. En milieu agricole, l'intérêt de l'école comme facteur de mobilité et de promotion sociale n'est pas encore perçu. Pour remédier à l'absentéisme des élèves, plaie unanimement dénoncée, les instituteurs ne peuvent donc pas compter sur les familles.

Quelques-uns d'entre eux ont essayé de chiffrer les raisons de ce manque d'assiduité. En regroupant les données pour lesquelles les calculs ont été effectués, on obtient les pourcentages suivants : maladies : 26% ; occupations : 48% ; négligence : 17% ; divers : 9%.

Les termes insouciance, ignorance, négligence des familles reviennent souvent sous la plume des magisters ⁵⁵. Celui de Gaudiempré estime que "le zèle et l'empressement pour l'instruction manque (sic) chez les parents plutôt encore que chez les enfants. Le désir d'amasser est la cause qu'on prive les enfants d'instruction"⁵⁶. A Martinpuich, le maître a le sentiment d'être réduit à un simple rôle de gardiennage : "la plupart des parents ignorants et apatiques (sic) ne voient guère dans l'école qu'un lieu pour abriter leurs enfants lorsqu'ils ne peuvent être qu'une charge pour eux" ⁵⁷.

Il faut donc mener un long et patient travail d'explication auprès des familles. Certains pédagogues comme celui d'Agnez-les-Duisans y renoncent et affichent leur mépris ⁵⁸ à l'égard d'une population dominée par ses intérêts matériels : "ce sont des êtres courbés vers la terre ; ils regardent rarement en haut". Un petit nombre se borne à constater un état de fait préjudiciable sans chercher à y remédier. "J'ai une quinzaine d'enfants – écrit le magister d'Etrun – qui pourraient commencer à apprendre la petite grammaire, attendus (sic) qu'ils sont déjà assez avancés pour le catéchisme du diocèse ; mais c'est une pitié quand il faut demander de l'argent aux parents ; ils ne savent pas apprécier les avantages de l'instruction".

D'autres au contraire, estiment de leur devoir de convaincre les familles. Le maître d'école de Thièvre déplorant leur négligence "pense qu'on pourra avec de la persévérance détruire cet abus". Celui d'Oisy constate "qu'il n'est pas facile de prouver aux parents que leur plus grand intérêt est de laisser leurs enfants en classe. Cependant je l'ai essayé et je persévérerai".

Parfois même transparait dans le discours un sentiment de sollicitude et de générosité qui n'est pas sans rappeler l'esprit quarante-huitard : "les parents ignorent ce

qu'ils procureraient à leurs enfants en leur faisant donner l'instruction et l'éducation. Occupons-nous donc de leur faire apprécier cette chose si importante”.

Parmi les causes de l'absentéisme figure parfois la faiblesse des parents envers leur progéniture car, note le magister de Gouy, “un enfant qui fait semblant de pleurer parce qu'il ne saurait pas ses leçons, les parens (sic) les retiennent. Le maître se fatigue beaucoup et n'obtient pas de progrès”. Les efforts des enseignants ne trouvent pas de prolongement dans le milieu familial et il ne faut donc pas s'étonner des sentiments d'isolement et de découragement qui percent au travers de certains propos tels ceux de l'instituteur de Blairville : “Je suis souvent très fatigué des classes que je prolonge au-delà des heures de sortie afin de forcer les paresseux à étudier les leçons qu'ils ne savent pas en temps opportun. La plupart des enfants n'apprennent pas chez eux : les parents de leur côté ne m'appuient guère ; beaucoup sont idolâtres de leurs enfants et craignent de les fatiguer. Quelques-uns même ne veulent pas les voir punir. Alors Dieu seul sait l'amertume que j'en éprouve !”.

Il n'en demeure pas moins vrai que la raison principale du manque d'assiduité doit être cherchée ailleurs. Trop souvent l'école représente une gêne pour les familles, dans la mesure où sa fréquentation empêche garçons et filles d'assumer le rôle économique que l'on attend d'eux ⁵⁹. Le résultat est clair : “la majeure partie des enfants ne fréquente l'école que pendant 3 ou 4 mois d'hiver, ce qui empêche les progrès” ⁶⁰. L'établissement du taux de fréquentation mensuel ⁶¹, montre effectivement un maximum atteint durant les mois de décembre à mars et un minimum correspondant aux mois de juillet à octobre, donc à la phase la plus intense de l'activité agricole ⁶².

Taux de fréquentation scolaire mensuel (indice 100 : les 12 mois)

Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
73	117	146	152	110	143	125	101	87	66	10	36

Après la moisson, le glanage, il faut garder les bestiaux sur les pâtures. Si le père ou la mère font des journées, les aînés doivent s'occuper du ménage, soigner les petits. Le développement des cultures industrielles entraîne automatiquement un allongement de la durée de l'absentéisme. C'est vrai des sarclages des oeillettes, du lin ⁶³, et de la betterave ⁶⁴. Mais les instituteurs signalent également des absences hivernales car les enfants peuvent travailler dans les fabriques de pannes ou de sucre. Toutefois, ce phénomène est surtout marqué dans les villages où l'activité textile est importante. A Ruyaulcourt “les enfants aident leurs parents à la confection des rouenneries. A Baseux “ils cousent des bas provenant des fabriques d'Arras” ⁶⁵.

Ces quelques exemples marquent déjà le passage d'un absentéisme de type économique lié aux impératifs des travaux agricoles dans les exploitations à base de main-d'oeuvre familiale, à un absentéisme de type social, l'insuffisance de ressources de diverses catégories d'individus contraintes de rechercher des activités d'appoint en mobilisant toutes les forces productives du ménage.

La plupart des instituteurs analysent correctement cette situation. Selon eux, le travail des enfants est largement imputable à l'indigence de la population et d'une façon générale, ils soulignent un manque d'assiduité plus marqué parmi les éléments défavorisés des campagnes. De fait, 46% des effectifs scolarisables sont inscrits sur la liste des "gratuits". Certes, il n'y a pas nécessairement corrélation entre gratuité et indigence. Le favoritisme peut jouer et certaines familles nullement dans le besoin obtiennent une dispense de l'écolage ⁶⁶. Cette dispense peut être également un moyen pour tenter d'enrayer l'absence de fréquentation scolaire ⁶⁷. Néanmoins, la condition matérielle précaire dans laquelle se trouve au milieu du siècle une bonne partie de la population, incite à penser que dans la plupart des cas, la gratuité est une nécessité. En somme, si l'absentéisme est un phénomène général, sa durée relève de clivages sociaux ⁶⁸. Survienne une conjoncture défavorable, et il ira croissant ⁶⁹.

Certaines descriptions font toucher du doigt l'état de misère dans lequel se trouve une fraction importante des masses rurales vers le milieu du XIX^{ème} siècle. Dans la meilleure des hypothèses, c'est l'impossibilité de consacrer la moindre part du budget aux fournitures scolaires comme dans la commune de Vaulx où "les enfants pauvres ne fréquentent pas l'école l'hiver parce qu'ils sont dépourvus des livres qui sont en usage".

L'inégalité sociale entraîne donc l'inégalité scolaire ainsi que le constate le maître d'école de Pronville : "Leurs progrès laisseraient moins à désirer s'ils avaient les fournitures nécessaires, je veux dire les plus indispensables. Un certain nombre, la plupart même des parents n'ont pas les moyens de faire les dépenses nécessaires". Souvent l'absence de vêtement est la cause de l'absentéisme. Dans le village de Rumau-court, "un grand nombre d'enfants pauvres n'ont jamais fréquenté les écoles ; ils sont dépourvus d'habits. Cette observation est corroborée par le magister de Ruyaulcourt : "c'est l'extrême pauvreté des familles qui ne leur permet pas de fournir à leurs enfants les plus petits objets classiques, ni même quelquefois une chemise, une blouse ou une paire de sabots ; il existe des enfants littéralement nus qui ne sortent jamais de leurs chaumières". La vulnérabilité au froid et à l'humidité, les maladies qui en résultent, constituent un obstacle à la fréquentation scolaire ⁷⁰.

F – LES REMEDES A L'ABSENTEISME

De même que les appréciations divergent sur les raisons de l'inassiduité, de même les solutions à ce mal diffèrent. Dans un cas comme dans l'autre, la variété et le contenu des réponses sont fort intéressants, car ils mettent en relief l'inégale capacité des instituteurs à analyser correctement une situation donnée ; ils traduisent aussi des attitudes contradictoires face aux difficultés économiques et aux problèmes sociaux, attitudes qui trahissent à leur corps défendant les options idéologiques de leurs auteurs ⁷¹.

Comment donc remédier à cet absentéisme ? Certains pédagogues appréhendent le problème de façon toute superficielle comme à Beugnâtre où "la fréquenta-

tion des classes est plus régulière depuis la distribution des croix et médailles chaque semaine”. A Baralle, “la commune pense avoir trouvé la solution en votant une trentaine de francs pour la distribution des prix”. Un autre procédé en usage à l’école de Rumaucourt consiste à aller quérir les élèves *manu militari* ⁷².

Naïvement, l’instituteur de Bellonne estime que “le remède consisterait à renvoyer 2, 3, 4 jours ceux qui manqueraient de se rendre à 3 classes de suite, en outre les prévenir qu’en cas de récidive les renvoyer pour un mois (toujours provisoirement), je pense que c’est le seul moyen que l’on puisse employé (sic) pour le seul remède”. A Adinfer, son collègue use d’un stratagème qui a été suivi de succès : “il a fait publier par le garde champêtre à l’issue de la messe (jour de la Toussaint) que pour être admis gratuitement, la loi obligeait les parents à envoyer les enfants à l’école pendant 6 mois au moins”.

Un assez grand nombre de maîtres pensent trouver un remède efficace dans la coercition. Il s’agit de supprimer les secours accordés aux indigents par le bureau de bienfaisance ⁷³. Ainsi l’instituteur de Rumaucourt prenant la cause pour l’effet déclare que “le bureau de bienfaisance ne saurait faire une plus belle charité qu’à donner des habits à ces malheureux enfants et de ne plus distribuer de pain aux indigents ne fréquentant pas les écoles” ⁷⁴. Les municipalités de Léchelle et de Blairville reprennent à leur compte ce genre de proposition ⁷⁵. D’autres enseignants veulent résoudre la difficulté en faisant payer l’écolage, toute l’année et pour chaque trimestre commencé. Plus clairvoyant, le magister de Bienvillers pose le problème de l’école payante : “bien des enfants cessent de fréquenter l’école en été à cause de la rétribution que les parents ne peuvent payer. Il y aurait plus d’élèves si la rétribution était moins élevée”. Son collègue d’Ecurie adopte une position analogue : “la crainte qu’éprouvent certains parents d’être gênés pour acquitter la rétribution de leurs enfants sont les principales causes de l’inassiduité. Le moyen de remédier à cet inconvénient serait je crois d’assurer un traitement fixe de 600 F. à l’instituteur et de diminuer le maximum de rétribution mensuelle”.

Enfin quelques instituteurs ont conscience de l’existence d’un problème de fond qui ne peut être résolu par des mesures ponctuelles ou une action individuelle. Pour celui de Farbus, “les moyens de remédier à l’absentéisme est (sic) difficile car les parents ne peuvent suffire entièrement aux besoins de leurs enfants sans un peu d’aide”. A Bus on déclare : “les parents sont si pauvres, que pour un petit morceau de pain on emploierait les enfants pendant des jours entiers. Quant aux moyens d’y remédier je n’en connais pas”. Le maître d’école de Tilloy-lez-Mofflaines qui n’ignore pas ses classiques, voit comme seul remède l’extinction du paupérisme. Seul celui de Barastre anticipe sur l’avenir : “il serait à désirer que l’instruction fût obligatoire pour tous”.

Des municipalités peu soucieuses d’améliorer le fonctionnement du système scolaire et qui laissent l’instituteur se débattre au milieu de ses difficultés, des parents peu sensibilisés à la finalité de l’école, phénomène aggravé par l’état d’indigence d’une large fraction des masses populaires, telle est la réalité de la condition enseignante dans le Pas-de-Calais en 1853. Voilà de quoi démoraliser les maîtres et leur donner le sentiment justifié d’être victimes d’une absence de considération sociale ⁷⁶.

II – LES MAITRES D'ECOLE DANS LA SOCIETE : UNE POSITION MODESTE

A – DES PROLETAIRES DE L'ESPRIT

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le niveau de formation des enseignants de l'école primaire publique reste fort médiocre et ils ne peuvent prétendre figurer parmi les Capacités et les techniciens du savoir : 11% sont titulaires du brevet du 3^{ème} degré, 57% du brevet élémentaire, 26% de celui du 2^{ème} degré, 6% des brevets du 1^{er} degré et supérieur. Ainsi deux tiers des maîtres possèdent simplement le diplôme minimum requis pour pouvoir enseigner. Le faible effectif des Normaliens, 20% du total, montre une sous-qualification évidente ⁷⁷. Les effets de la loi Guizot sont donc restés limités et l'amélioration du niveau professionnel des enseignants tarde à se faire sentir. Fautes d'orthographe et style incorrect en portent témoignage. Le renouvellement relativement limité du corps des instituteurs l'explique tout autant ⁷⁸. L'âge médian des maîtres est de 36 ans ; 38% d'entre eux ont moins de 30 ans, 27% ont entre 30 ans et 40 ans, 20% entre 40 ans et 50 ans, 15% sont âgés de plus de 50 ans. Il convient de souligner le poids déterminant du recrutement local et la faiblesse de la mobilité géographique : 65% des instituteurs sont nés dans l'arrondissement d'Arras, 15% ont vu le jour dans celui de Saint-Pol, 9% dans celui de Béthune et 6% dans le département de la Somme (encore s'agit-il des cantons limitrophes de Doullens et de Péronne) ⁷⁹.

L'analyse cantonale permet de préciser ce phénomène : 18 circonscriptions manquent à l'appel, un seul canton représente l'arrondissement de Montreuil, quatre sur huit celui de Béthune. Enfin dans la région de Saint-Pol, Avesnes proche de l'arrondissement d'Arras, manifeste une écrasante prépondérance. Finalement, à eux seuls, huit cantons fournissent 62% des instituteurs en exercice ⁸⁰.

B – DES MAITRES D'ECOLE BESOGNEUX ET SANS AUTONOMIE

En échange de l'enseignement qu'il dispense, l'instituteur doit percevoir depuis le vote de la loi Falloux un traitement minimum de 600 F. ⁸¹. Dans les communes de l'arrondissement d'Arras, on procède de la façon suivante : au traitement fixe de base de 200 F., est ajouté un supplément variable. Il oscille entre 22 F. et 358 F. selon le montant de l'écolage ⁸². C'est une sécurité évidente pour le maître car la rétribution scolaire constitue un apport des plus aléatoires et des plus fluctuants. En effet, son taux varie d'un village à l'autre : ici les familles doivent verser uniformément 0,80 ct., là les élèves sont divisés en trois catégories ⁸³, le plus souvent en deux, selon le degré de fortune des parents, notion qui laisse la porte ouverte à une grande souplesse d'interprétation ⁸⁴ donc à la contestation. Enfin l'absentéisme des écoliers diminue d'autant les gains des magisters.

L'enseignement n'est pas l'unique activité des instituteurs puisqu'ils peuvent exercer d'autres fonctions, traduction d'une soumission presque inévitable aux autori-

tés en place ⁸⁵, maire et surtout curé ⁸⁶. En effet les pédagogues “restent fortement marqués par une conception sacrale de leur mission” ⁸⁷. La tutelle du curé est d’autant plus lourde que Mgr. Parisis, évêque d’Arras, “spécialiste des problèmes de l’école” ⁸⁸, fait prévaloir ses conceptions ⁸⁹ dans son diocèse. Pour lui, “l’instituteur des campagnes est d’abord un clerc-laïc” ⁹⁰ et doit redevenir un homme d’église ⁹¹.

Auxiliaires du maire et du prêtre par obligation, les maîtres d’école n’en acceptent pas moins le cumul des fonctions pour des raisons matérielles ; c’est une façon d’améliorer leur modeste traitement. Dans ces conditions, 41% d’entre eux servent la messe, 35% tiennent les registres de la mairie ⁹², 11% sont chargés de sonner l’Angélus, 5% entretiennent le linge de l’Autel, 2,5% sont employés comme sacristain. Sans être très importantes, les quêtes humiliantes n’ont pas totalement disparu : 10% des enseignants reçoivent des prestations en blé, 10% en argent, et 4% en denrées diverses.

Compte tenu de ces divers éléments les gains des instituteurs se répartissent selon les tranches suivantes (en % et F.).

600 F. - 650 F. : 30%	850 F. - 900 F. : 11%
650 F. - 700 F. : 11%	900 F. - 950 F. : 2,5%
700 F. - 750 F. : 21%	950 F. - 1 000 F. : 1%
750 F. - 800 F. : 14%	1 000 F. - 1 050 F. : 1%
800 F. - 850 F. : 5%	1 050 F. - 1 100 F. : 2,5%
	1 100 F. - 1 150 F. : 1%

Une forte concentration se dessine dans les échelons inférieurs de la hiérarchie des rémunérations. Dans 62% des cas, elles ne dépassent pas 750 F., 8% seulement sont supérieures à 900 F. L’éventail des gains se situe par conséquent dans une fourchette très étroite qui est de 1 à 2.

En réalité, ces chiffres doivent être révisés en baisse car certaines municipalités obligent les enseignants à assurer des prestations qui amputent d’autant leurs ressources : chauffage de l’école ⁹³, frais de bureau de la mairie ⁹⁴, registres de la classe, pour ne pas parler de l’achat, par les plus dévoués d’entre eux, de matériel ⁹⁵ et de fournitures scolaires.

Si l’on défalque toutes ces dépenses (sans tenir compte des achats occasionnels de livres ou de matériel scolaire) les gains annuels sont ramenés aux chiffres suivants que l’on peut considérer comme le gain net :

Moins de 600 F. : 21,5% des cas.	800 F. à 850 F. : 10%
600 F. à 650 F. : 13,5%	850 F. à 900 F. : 2,5%
650 F. à 700 F. : 9,5%	900 F. à 950 F. : 2,5%
700 F. à 750 F. : 25,5%	950 F. à 1 000 F. : 2,5%
750 F. à 800 F. : 11%	+ de 1 000 F. : 1,5%

Un bon cinquième des effectifs est en dessous de 600 F. ou atteint juste ce seuil, moins de 10% dépassent les 850 F., le mode se situant dans la catégorie de 700 F. à 750 F.⁹⁶.

Seul le cumul de plusieurs activités permet d'améliorer les appointements qui restent malgré tout modestes et comparables à ceux des ouvriers d'état⁹⁷. A plus forte raison, l'écart est sensible avec d'autres catégories de fonctionnaires⁹⁸.

En cas de charges familiales, enfants⁹⁹, personnes âgées¹⁰⁰, le traitement devient nettement insuffisant¹⁰¹ et la détérioration des conditions de vie est sensible¹⁰².

D'un autre côté, il faut tenir compte des ressources en nature qui améliorent la situation des maîtres. Ce sont d'abord des jardins¹⁰³, mais aussi des lopins de terre de dimension variable¹⁰⁴, pouvant fournir un revenu en nature ou en argent s'ils sont donnés en location. En l'absence de données chiffrées dans les bulletins, nous donnerons avec prudence un ordre de grandeur en nous référant à l'enquête sur la situation des écoles primaires en 1833. Les possesseurs de jardin et de terre représenteraient dans l'arrondissement de Béthune¹⁰⁵ 40% des effectifs.

En admettant une proportion identique pour l'Artois, c'est alors une majorité d'instituteurs qui peut assurer une fraction de sa nourriture, si l'on tient compte des jardins accompagnant dans 58% des cas le logement. Solution partielle à la modicité des traitements en temps ordinaire, elle devient inefficace en cas de crise économique¹⁰⁶. Au milieu du XIX^e siècle, les instituteurs n'échappent pas à la vulnérabilité des mal-lotés qui se recrutent parmi les éléments populaires de la société rurale.

C – UN METIER SANS AVENIR

Confrontés à des problèmes quotidiens similaires, astreints aux mêmes tâches, soumis aux mêmes autorités, recevant un traitement global équivalent, les maîtres d'école ne forment pas pour autant un groupe homogène, dans la mesure où leur mobilité socio-professionnelle est encore très forte. Aussi, au crépuscule de leur vie, les écarts se sont-ils creusés entre les uns et les autres ; désormais, leur statut social diffère.

La rubrique "Anciens Instituteurs" qui concerne à la fois les maîtres ayant quitté la commune (résidence, position actuelle) et ceux qui y sont demeurés (position, fortune personnelle, charges de famille etc...) permet de saisir ces phénomènes. Si parfois les renseignements font défaut pour certains enseignants, l'échantillon est cependant suffisamment large pour être représentatif.

Sur 108 individus pour lesquels nous disposons d'informations, 54% poursuivent une carrière enseignante dans d'autres villages¹⁰⁷. Parmi eux, 5% seulement ont connu une promotion¹⁰⁸, mais 46%, et il convient de souligner l'importance de ce taux, ont choisi une autre activité professionnelle.

Le métier d'instituteur est tenu en piètre estime par ceux-là même qui l'exercent, comme le montre une véritable fuite vers d'autres secteurs d'activité¹⁰⁹. On s'échappe de cette condition quand on le peut ; elle est simplement semble-t-il une

solution d'attente. En somme, la profession d'instituteur n'est pas encore conçue comme une fin en soi. C'est un témoignage révélateur sur la mentalité des contemporains.

Le travail de la terre constitue le secteur le plus attractif, soit 44% du total. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où les maîtres d'école, de par leur origine sociale, sont fortement intégrés au monde rural et qu'une fraction d'entre eux possède déjà des biens fonciers. En outre, de la même manière que les catégories socio-professionnelles des milieux populaires ¹¹⁰, ils sont sensibles à l'attrait exercé par la position de petit exploitant indépendant.

Une grosse majorité est qualifiée de cultivateurs sans autre précision, mis à part deux fermiers, deux propriétaires-cultivateurs, un ménager et un journalier.

Commerce et artisanat représentent la seconde orientation privilégiée (soit 25% des effectifs). On trouve aussi bien des sabotiers que des épiciers (métier le plus fréquemment cité), 9% ont choisi les administrations des finances et de la justice tels ce percepteur ou ce greffier. Signalons enfin un clerc de notaire, un agent d'assurances, un contremaître et deux ouvriers.

Finalement, le changement de profession entraîne le plus souvent une amélioration de la situation sociale des individus : la mobilité est largement positive car on ne relève que deux ouvriers, un journalier, un ménager et un sabotier-moissonneur.

Cette importante mobilité rend compte de la diversité de fortune des individus. Les instituteurs en service, chargés de porter une appréciation sur la position actuelle de leurs anciens collègues, fournissent dans leurs réponses des renseignements de valeur inégale ; quelquefois ce sont des chiffres, la plupart du temps des éléments d'ordre qualitatif : aisés, sans fortune, indigents, etc... Parfois, seule est mentionnée la nouvelle profession du magister.

On peut se demander d'ailleurs, si les maîtres d'école ne sont pas tentés inconsciemment peut-être, de privilégier la situation des anciens pédagogues qui ont "réussi", dans la mesure où ils ne peuvent manquer de faire une comparaison entre les revenus supposés des premiers et leurs propres gains ¹¹¹.

Malgré les réserves que nous venons d'énoncer et en admettant une relative surestimation de la richesse, nous avons tenté une classification du degré d'aisance des instituteurs ayant exercé dans les communes étudiées : Très aisés : 10% ; Aisés ¹¹², 32% ; Assez aisés, 16% ; Indigents, 26% ; Non indiqués, 16%.

Deux groupes d'importance égale s'opposent : ceux qui sont à l'aise et ceux qui se trouvent dans une situation médiocre ou misérable : bien peu figurent dans la catégorie intermédiaire.

Les exploitants agricoles paraissent les plus favorisés. L'un d'eux "très à l'aise" a une fortune personnelle de 50 000 F. un autre possède 35 000 F. On retrouve la même opposition chez les maîtres d'école ayant cessé toute activité professionnelle ¹¹³, mais le contingent de miséreux est plus étoffé. A côté de cet ancien instituteur de 73 ans (il a enseigné 48 ans) jouissant d'une "belle position" car "il possède environ 10 ha. de terre", à côté d'un célibataire du même âge, chantre de la paroisse, "possé-

dant une fortune d'environ 3 000 F., on peut citer tel autre de Vimy âgé de 73 ans "dans le dénuement absolu, n'ayant même pas de demeure et ne subsistant que du travail d'un enfant qui lui-même a une nombreuse famille à soutenir avec son travail". Des formules comme "se trouve dans le plus complet dénuement" ne sont pas rares. Que surviennent maladies et infirmités, et c'est la condamnation à une existence des plus misérables ¹¹⁴.

CONCLUSION

Au début du Second Empire, la condition des maîtres d'école dans les campagnes du Pas-de-Calais est peu enviable et bien des traits d'archaïsme demeurent. Les instituteurs ne sont pas de "véritables professionnels" comme l'indique le faible effectif de normaliens. L'organisation de l'école laisse beaucoup à désirer : bâtiments vétustes, incommodes, mobilier rudimentaire mal adapté aux élèves, instruments de travail incomplets et insuffisants. Le système scolaire présente encore un caractère d'improvisation. Trop souvent la classe fonctionne, semble-t-il, grâce à la débrouillardise du maître "qui y met du sien", dans tous les sens du terme. Le contraste est grand entre l'avance de l'agriculture artésienne, l'une des premières de France, et le retard de l'équipement culturel.

L'isolement est une autre réalité vécue par les maîtres à un triple niveau. Ils se heurtent à l'indifférence des parents, indifférence aggravée par la misère. L'intérêt du savoir n'est guère perçu par les familles et elles ne secondent pas les maîtres dans leur tâche. Isolement aussi face aux municipalités auprès desquelles, ils ne parviennent pas à se faire entendre. Isolement enfin face au curé dont ils subissent la tutelle parfois humiliante ¹¹⁵.

A cela s'ajoute une situation extrêmement médiocre : les maîtres d'école sont des besogneux. On retrouve chez eux un certain nombre de traits propres aux milieux populaires de cette époque : par exemple l'incidence du facteur démographique et des charges familiales sur les conditions d'existence.

Comme chez les manouvriers ou chez les veuves, la vieillesse est un drame si l'on n'est pas aidé par des enfants ou si l'on ne dispose pas d'un quelconque revenu ¹¹⁶. Ces enseignants âgés rejoignent la cohorte des "économiquement faibles", des inactifs sans ressources qui peuplent les campagnes. Aussi l'état d'instituteur offre-t-il peu d'attrait et ceux qui souhaitent le quitter ne manquent pas. Ce phénomène, joint à l'absence d'esprit de corps, explique qu'ils ne forment pas véritablement un groupe socio-professionnel.

Pour toutes ces raisons les maîtres d'école, ces mal-aimés de l'époque, sont loin d'avoir conquis la place qui sera plus tard la leur au sein de la société rurale.

Ronald Hubscher,
Université de Picardie.

NOTES

1. Deux départements peuvent la partager après autorisation.
2. Lorsque les ressources communales sont insuffisantes, le conseil municipal est tenu de voter une imposition spéciale ; si elle est encore insuffisante, il peut être fait appel au département, et en dernier recours à l'Etat.
3. F. PONTEIL, *Histoire de l'Enseignement 1789-1965*, Paris, 1966, 454 p., pp. 240-241. Cf. aussi, G. DUVEAU, *Les Instituteurs*, Paris, 1957, 192 p., pp. 88-89.
4. A.D. Série T 1052.
5. Parmi diverses questions, signalons celles qui ont trait aux possibilités de logement de l'instituteur, à son traitement et à ses gains annexes, à l'importance du mobilier scolaire, aux méthodes d'enseignement, à la situation personnelle du maître: qualification professionnelle, position de fortune, exercice éventuel d'une autre activité.
6. Pour le Pas-de-Calais, cf. A.N. F¹⁷ 135. Vue d'ensemble dans Louis TRENARD, *Salvandy en son temps (1795-1856)*, Lille, Giard, 1968, p. 349-366.
7. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, 390 p., p. 135.
8. A.N. F¹⁷ 10.777.
9. "C'est en fait une prise de parole des instituteurs, presque des Etats-généraux de l'enseignement primaire". G. THUILLIER, "Une source à exploiter : Les mémoires des instituteurs en 1861", *Revue d'histoire économique et sociale*, 1977, n^o1-2, pp. 263-270, p. 264. Il faut cependant constater, tout au moins pour le Pas-de-Calais, que ces réponses tiennent plus d'une réflexion sur l'école, sur le rôle assigné aux maîtres que d'une description concrète de la réalité des années 1860 et de la condition des instituteurs en 1860 comme l'avait faite l'enquête de 1833.
10. A.N. F¹⁷ 9331.
11. A.N. F¹⁷ 9281 (1850-1854).
12. A.N. F¹⁷ 9375. Rapports trimestriels des préfets sur la situation des enseignements secondaires et primaires, 1865-1868.
13. "Décrire un local scolaire, c'est déjà d'une certaine manière, décrire des attitudes envers l'école". A. PROST, *Jalons pour une histoire de la pratique pédagogique*, Actes Congrès sociétés savantes, Reims, 1970, Bibliothèque Nationale, 1974, pp. 105-112, p. 109.
14. En 1856, l'inspecteur primaire estime que pour 5 000 F. on peut avoir une construction convenable. A.N. F. 17 9331, rapport sur l'instruction primaire au 1er janvier 1856.
15. C'est le cas de plusieurs écoles, par exemple, celles de Favreuil et de Trescault.
16. Nous n'avons pas trouvé d'éléments nous permettant d'affirmer que les instituteurs s'occupent eux-mêmes de la location comme par exemple dans le Limousin, auquel cas, ils gardent une partie de l'indemnité attribuée à cet effet. Cf. A. CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^{ème} siècle, 1845-1880*, Paris, 1975, t. I, 693p., p. 339.
17. Dans la commune de Morval, "il manque des latrines dont on est encore dépourvu sinon un mauvais trou dans le jardin" ; dans celle d'Halloy, "il n'y a pas de lieu d'aisance".
18. Certains instituteurs signalent qu'ils prennent dans leur classe des élèves de 15 ans.
19. Fréquemment il s'agit d'asiles-ouvroirs pour petits enfants, parfois d'école de dentelle.
20. "Nous avons dû refuser des élèves que le défaut d'espace ne nous permettait pas de recevoir" écrit l'instituteur de Trescault.
21. Selon les normes, chaque écolier doit disposer d'un espace de 70 cm.
22. 68% des réponses indiquent qu'il est d'assez grande dimension, mais, ajoute-t-on dans 59% des cas, en mauvais état.
23. 33% "sont en mauvais état".
24. A Beugnâtre, "le logement composé d'une seule pièce est très malsain ; l'état presque désespéré où se trouve l'un de ses enfants, la mort récente de sa fille et l'état maladif où il se trouve avec sa femme peut venir à l'appui de ce qui précède. Il pleut sur le plancher, faute de couverture".
25. L'instituteur de Metz-en-Couture "souhaite que le Préfet accorde l'autorisation d'utiliser les crédits destinés à l'achèvement de la maison d'école afin qu'il ait l'avantage avec sa famille d'avoir une petite cour et une cuisine dont ils sont privés depuis 12 ans que la maison est construite".

26. Ce que le magister de Bancourt appelle deux places, une passable et une petite.
27. P. LUIZ dans les *Scènes de la vie d'instituteur*, (Paris, 1868, 209 p.) évoque avec beaucoup de bonheur et de vérité, les vicissitudes d'un jeune instituteur dans le Pas-de-Calais au début du Second Empire. Celui-ci nommé à Bellevue trouve pension chez de modestes cultivateurs. On lui assure le vivre et le couvert pour 350 F. par an.
28. La durée de la classe comme les heures d'entrée et de sortie varient d'une commune à l'autre. Les horaires oscillent le matin entre 8/9 heures et 11 1/4/12 heures et l'après-midi entre 13/14 heures et 16/18 heures.
29. 35% des écoles en sont privées.
30. Encore font-ils figure de privilégiés car dans l'école d'Athies, par exemple, "1/6ème des élèves qui devraient commencer à écrire est obligé (sic) faute de tables de rester du matin au soir avec leur livre à la main". Dans celle de Rouvroy "une table de 2,33 m. de longueur est utile pour que 6 élèves cessent d'écrire sur leurs genoux comme leurs aïeux".
31. "L'ordre est très difficile à maintenir parce que les tables servent à 2 rangs d'élèves assis vis-à-vis les uns des autres... Des désordres en sont la conséquence inévitable". Réponse de l'instituteur de Saint-Laurent.
32. On pourrait multiplier ce genre d'exemples.
33. Rares sont les instituteurs comme celui de Vimy qui laissent percer leur satisfaction : "l'école est balayée tous les jours. L'air est renouvelé pendant les classes à l'aide de 2 vasistas et fenêtres restant ouvertes dans l'intervalle des classes. Les tables en plan légèrement inclinés (sic) sont larges d'environ 45 cm. et ne contiennent qu'un rang d'élèves qui tous se trouvent en face du maître. Il y a 2 tableaux noirs, 8 tables et les bancs en nombre suffisant. Sur toute l'étendue du mur sont tracées des maximes religieuses et morales, les mesures du système métrique, des cartes géographiques. Il se trouve un boulier compteur". A vrai dire, cette école modèle est située au chef-lieu de canton.
34. "Tous les objets tels que registres, bons points, images, tableaux de lecture, cartes et bien d'autres objets restent à la charge de l'instituteur" déclare-t-on à Hénin-Cojeul. A cette récrimination répondent les doléances du magister d'Acheville : "l'instituteur a acheté à ses frais 20 tableaux de lecture, 12 ardoises, 1 carte de France, celle du département. Au 3ème trimestre toujours à ses frais 12 Maximes morales et religieuses, 1 signal, la citographie par M. Taiclet, 1 table simple, me servant de bureau, 2 chaises, 1 tableau métrique, 1 mappemonde, 1 carte d'Europe. Le tout m'a coûté une trentaine de francs".
35. Cf. R. LEMOINE, *L'enseignement mutuel dans le département de la Somme sous la Seconde Restauration*, Abbeville, F. Paillart, 1933, 599 p., p. 114.
36. Voilà qui montre la variété des situations locales et l'intérêt des études régionales qui permettent de nuancer les analyses globales, nécessairement synthétiques. Cf. A. PROST, *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, 1968, A. Colin, p. 121.
37. Celle d'Abria est la plus communément en usage, très loin en tête devant la méthode Peigné.
38. "J'espère – déclare l'instituteur d'Hermies – que l'année prochaine je verrais (sic) régner dans ma classe l'uniformité par rapport aux livres. Ce qui entravait jusqu'à présent les progrès c'est cette diversité de livres".
39. Louis TRENARD, *Les finalités de l'enseignement primaire de 1770 à 1900*, Actes du 95ème Congrès National des Sociétés Savantes, Reims, 1970, Paris, 1974, tome I, pp. 34-50, p. 43.
40. F. PONTEIL, *Histoire de l'enseignement*, op. cit., p. 205.
41. "La commune a acheté pour les indigents, 12 doctrines chrétiennes, 12 catéchismes du diocèse et 12 lectures catholiques". Réponse de l'instituteur de Gravelle.
42. Louis TRENARD, *Les finalités de l'enseignement primaire de 1770 à 1900*, op. cit., p. 44.
43. Y.-M. HILAIRE, *Une Chrétienté au XIXème siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, P.U.L., 1977, T. I, pp. 354-355.
44. Parmi les autres ouvrages édifiants, citons divers Psautiers, Evangiles et récits moraux.
45. On ne compte pas moins de 22 titres.
46. Soit dans 38% des écoles.
47. Le cas de la commune d'Etaing où des notions d'horticulture sont dispensées aux élèves les plus avancés, est quasiment unique. "Le cours est fait à l'école normale de Mr. Wast. La pratique est démontrée par le jardinier du jardin des plantes de Douai".
48. La grammaire de Chapsal atteint un record avec 45 rééditions.
49. Les méthodes de calcul simplifié se diffusent donc lentement.

La condition des instituteurs au début du Second Empire...

50. Les ouvrages de cet auteur sont utilisés en 1822 à Cagnoncles dans le département du Nord : “bien que le célèbre grammairien eût quitté la scène de ce monde depuis plus d’un quart de siècle, sa réputation pédagogique restait grande et on continuait à aimer recourir à ses travaux”. M. CHARTIER, “L’enseignement primaire à Cagnoncles en 1822”, *Revue du Nord*, tome XXXI, avril-septembre 1949, pp. 146-149, p. 148.

51. Sur 42 éditeurs, Hachette contrôle 23% des publications, suivi par Fourant 12% ; Têtu 8%, Galand 7%. Déjà une nette concentration s’affirme sur le marché du livre scolaire puisque 4 éditeurs “sortent” 50% des ouvrages.

52. 70% des écoles ont reçu un montant global de 160 660 F. soit en moyenne 2 723 F. pour chacune dont 41% sont destinés à l’achat de mobilier et portent sur des sommes inférieures à 500 F. L’apport de l’Etat représente 37 090 F. soit 1 426 F. par village, celui du département 16 008 F.

53. A plus forte raison ne saurait-on envisager des dépenses importantes comme à Achiet où “le local et le matériel ne peuvent s’améliorer que par la construction d’une école, mais on n’entend jamais dire que les autorités locales soient d’avis de l’entreprendre”.

54. C’est par exemple le cas d’Agnès-les-Duissans : “la commune est trop grevée ; elle a trop de charges pour qu’elle puisse faire quoi que ce soit en faveur de l’école et des enfants qui la fréquentent”.

55. R. THABAULT, dans *Mon village* (Mazières-en-Gâtine dans la Sèvre-Niortaise) fait la même analyse : “Ils respectaient le savoir mais comme un luxe presque inutile chez un paysan. Ils ne sentaient ni du point de vue de leur dignité, ni du point de vue de l’utilité quotidienne la nécessité d’apprendre à lire et à écrire ; ils ne s’imposaient pas l’effort d’envoyer régulièrement leurs enfants en classe” in *1848-1914, l’ascension d’un peuple. Mon village, ses hommes, ses routes, son école*, Paris 1944, 247 p., p. 85. Selon F. FURET et J. OZOUF, pour vaincre cette indifférence “il faut attendre que soit démontrée l’utilité quotidienne de l’instruction”, in *Lire et écrire*, op. cit., p. 149.

56. L’instituteur de Bus partage cette opinion : “chez beaucoup de personnes, je le répète, un minime intérêt pécuniaire l’emporte sur ceux de l’instruction. Les uns ne fournissent pas aux écoliers ce dont ils ont besoin, les autres les retiennent pendant les heures de classe. Ces derniers ne sont pas les plus pauvres. Au contraire, il n’est pas rare d’en voir de bien aisés négliger d’envoyer leurs enfants à l’école”.

57. A la limite, l’instituteur, tel celui de Morval, rencontre une sourde hostilité : “les parents paraissent indifférents aux observations que je leur fait (sic) à ce sujet et ils répondent qu’il faut bien que leur ouvrage se fasse”.

58. Mépris qui rappelle étrangement celui de l’instituteur Lequeu dans *La Terre* de Zola. Cf. sa diatribe au cabaret contre les paysans : “Vous êtes une race finie, l’amour imbécile de la terre vous a mangés, oui ! du lopin de terre dont vous restez l’esclave, qui vous a rétréci l’intelligence”. Coll. le livre de poche, p. 453.

59. Selon l’instituteur de Fonquevillers, “la cause de l’inassiduité est que la propriété est très morcelée ; chacun occupe un coin de terre et utilise ses enfants sans s’occuper de leur assiduité”.

60. Observations du maître d’école de Béhagnies.

61. Cf. M. LEBLOND, “La scolarisation dans le département du Nord au XIX^{ème} siècle”, *Revue du Nord*, tome LII, juillet-septembre 1970, pp. 387-398 et pp. 392-394.

62. A. BOURLON, “le mois d’avril n’est pas plus tôt arrivé que les parents retiennent les enfants pour les faire travailler aux champs”.

63. “Les sarclages du lin ont beaucoup occupé les enfants dans cette saison. Les années précédentes les absences étaient plus rares parce que la culture de cette plante n’était pas aussi répandue” (sic).

64. A. Warlus, “les enfants ont commencé à désertier l’école de bonne heure pour aller travailler aux champs, attendu qu’on les reçoit fort jeunes pour aller sarcler les betteraves que l’on cultive en grand pour la fabrique de sucre qui existe dans la commune”.

65. L’instituteur de Martinpuich déplore “le grand nombre d’enfants constamment retenus par leurs parents qui leur font disposer les trames dont ils ont besoin pour tisser le coton”. J.-M. ROBIDET, in *La scolarisation dans le département du Pas-de-Calais au XIX^{ème} siècle*, signale aussi le travail des enfants dans les carrières, *Revue du Nord*, 1970, tome 52, n°205, pp. 254-256, p. 255.

66. Si ce phénomène existe dans le Pas-de-Calais, les enseignants n’y font pas allusion.

67. C’est en tout cas le procédé utilisé à Saint-Valery-sur-Somme où pour “lutter contre l’insouciance et la cupidité des parents, le maire et le curé ajoutent en 1852, 75 enfants sur la liste des 223 écoliers à admettre à titre gratuit”, in J. DELATTRE, *Un instituteur : J.-B. Baussart. 1789-1860. L’enseignement primaire à Saint-Valery de 1789 à 1860*, *Bulletin de la Société d’émulation historique et littéraire d’Abbeville*, 1962, pp. 81-147, p. 137.

68. On peut en dire autant de sa répétition tout au long de l'année. Dans la commune de Mont-Saint-Eloy "le lundi et le jeudi de chaque semaine les enfants pauvres vont mendier. Ceux qui ont droit à l'essartement des bois vont quelquefois chercher du bois". Ce fait est également mentionné à Etrun.

69. "Cette année où les vivres sont si chers, je crains que les parents indigents ne puisse pas faire les mêmes sacrifices pour leurs enfants qui pour la plupart sont et seront occupés à faire des trames pour se procurer un morceau de pain pendant l'hiver". Réponse de l'instituteur de Bancourt.

70. Ce fait est rapporté à Achiet-le-Grand et à Bancourt.

71. En dehors de ce cas précis, les réponses et les observations des instituteurs ne permettent pas de tirer de conclusions valables sur leurs options idéologiques ou politiques. Nulle contestation ne transparaît à la lecture des bulletins, ce serait plutôt le contraire ! Mais en 1852, il est impossible de faire la part de ce qui est conviction personnelle ou simple prudence.

72. "La classe serait presque déserte pendant ce trimestre si l'instituteur n'envoyait chaque jour chercher les élèves retardataires".

73. L'instituteur de Fontaine-les-Croisilles propose en outre une prime aux parents qui enverraient le plus régulièrement leurs enfants à l'école.

74. La même attitude est observée à Boiry-Becquerelle.

75. Dans cette dernière localité, à la suite de cette menace, 20 enfants reprennent le chemin de l'école.

76. La meilleure illustration en est donnée lors des obsèques du maire de Saint-Valery-sur-Somme le 19 juin 1845 : "Dans l'ordre des préséances à observer à l'occasion des cérémonies officielles, les personnalités étaient rangées en 16 groupes, les instituteurs figurant dans le 13ème" (Archives municipales, registre de correspondances) cité par J. DELATTRE in *Un instituteur Jean-Pierre Beaussart*, op. cit., p. 127.

77. Le département ne possédait pas d'école normale ; elle est créée tardivement en septembre 1850. C'est une école normale libre car les maîtres sont formés dans l'établissement secondaire dirigé par l'abbé Panet à Dohem. Cf. Y.-M. HILAIRE, *Une Chrétienté au XIXème siècle ?*, op. cit., p. 227-228 et 354.

78. L'ancienneté des instituteurs dans la profession est également significative, (en %) : 1 an, 14 %, entre 1 an et 5 ans, 18 %, entre 5 ans et 10 ans, 15 %, entre 10 ans et 20 ans, 15 %, entre 20 ans et 30 ans, 24 %, entre 30 ans et 40 ans, 14 %.

79. L'aire spatialement réduite des lieux de réception du brevet en porte aussi témoignage : Douai, 37 %, Arras, 29 %, Saint-Omer, 7 %, Amiens, 5 %, Béthune, 2 %, Cambrai, 1 %, divers, 19 %.

80. Citons par ordre décroissant : Croisilles (13 %), Vimy et Avesnes, Arras nord, Pas, Beaumetz, Bapaume et Marquion.

81. Sur la situation financière des instituteurs avant la Révolution de 1848 et les projets concernant son amélioration, cf. Louis TRENARD, *Les instituteurs en France à la veille de 1848*, Actes du 90ème Congrès national des sociétés savantes, Nice, Paris, 1966, pp. 173-225, pp. 205-224.

82. Il est évidemment supprimé lorsque la rétribution ajoutée au traitement fixe permet d'atteindre 600 F.

83. Selon leur appartenance à l'une d'entre elles, ils paient 0,75 F., 1 F., 1,25 F.

84. A Favreuil, "les parents aisés paient 1F., et les autres qui le sont moins 0,75 F."

85. La position de l'instituteur est d'autant plus délicate que parfois, maire et curé ne s'entendent pas. Cf. P. LUIZ : "Bellevue était un poste bien difficile. N'y avait-il pas deux autorités rivales et jalouses s'y partageant l'opinion ? Op. cit., p. 83. Cf. également pp. 77-78.

86. Ce que A. PROST appelle "L'enseignement public sous le joug" in *L'enseignement en France*, op. cit., p. 178. Cf. aussi M. GONTARD, "Les Ecoles primaires de la France bourgeoise, 1833-1875", *Annales du Centre régional de documentation pédagogique de Toulouse*, Paris, I.P.N., s., d., 21x27 cm., 248 p.

87. Y.-M. HILAIRE, *Une Chrétienté au XIXème siècle ?*, op. cit., p. 354. L'auteur ajoute : "La période la plus cléricale du Second Empire voit l'apogée des clercs laïcs".

88. Y.-M. HILAIRE, op. cit., p. 346. Cf. aussi L. TRENARD, *Salvandy en son temps (1795-1856)*, op. cit., p. 817, 821-823 et passim.

89. "L'instituteur a nécessairement, pour la conduite morale et chrétienne de son école, des supérieurs dont il dépend à la fois comme enfant de l'église et comme associé à l'action de l'église". Louis TRENARD, "La liberté d'enseignement à la veille de 1848", *Revue du Nord*, tome XLIX, juillet-septembre, 1967, pp. 421-481, p. 442.

La condition des instituteurs au début du Second Empire...

90. Y.-M. HILAIRE, op. cit., p. 354.

91. Ibid., p. 346.

92. Le service de la messe peut procurer entre 10 F. et 170 F., le travail de secrétaire à la mairie rapporte entre 25 F. et 200 F.

93. Selon les endroits, il perçoit une indemnité de la municipalité (d'après nos calculs, elle est versée dans 44% des cas pour le chauffage de la classe et dans 25% des cas pour celui du logement) ou bien il fait l'avance de l'achat du combustible et se fait rembourser ensuite, non sans problème, par les élèves (Ainsi à Haplincourt "l'instituteur dépense 30 F. pour le chauffage de la classe et pour cela il lui revient à peine 8 F. qu'il mendie sou à sou à ses élèves. Les autorités supérieures ne pourraient-elles pas engager les communes à voter une somme raisonnable pour le chauffage. L'instituteur ne serait plus alors dans le cas de se mettre mal avec les parents des enfants auxquels il demande leurs sous"). Parfois, cette prestation est purement et simplement à ses frais comme à Plouvain où il doit en outre fournir les tuyaux de poêle.

94. Le magister de Beugnâtre "est obligé de fournir les objets nécessaires au bureau de la mairie, de chauffer et éclairer la salle de la mairie, d'acheter les combustibles excédant ceux achetés avec la somme de 20 F."

95. Celui de Farbus "fait cette année une grosse réparation pour arranger son école et fait changer tout le mobilier. Cela à ses frais et sans aucune indemnité de qui que ce soit".

96. La rémunération la plus élevée est perçue par l'instituteur de Bucquoy. Agé de 51 ans, possédant le brevet du second degré, il a 30 années d'exercice derrière lui. Il perçoit 387 F. de rétribution parentale, 200 F. de la mairie, un traitement de chantre de 250 F. auquel s'ajoute 130 F. de messe soit au total 1 167 F.

97. En 1853, le salaire ordinaire d'un ouvrier non nourri atteint à Arras 2 F., 25 pour un boucher et un briquetier (soit sur une base de 300 jours ouvrables 675 F.), 2,40 F. pour un imprimeur (720 F.) et 3 F. pour un bijoutier (900 F.) in *Statistique de la France*, 2^{ème} série, tome XII. *Prix et salaires à diverses époques*, Strasbourg, 1863.

98. C'est la constatation que font avec amertume les héros de P. Luiz, réunis pour rédiger de conserve le *mémoire sur les besoins de l'instruction primaire*. Si nous considérons quels sont les émoluments moyens des fonctionnaires... ses égaux en connaissance : receveurs municipaux, employés des contributions indirectes, agents voyers, etc... nous trouvons bien vite que ces fonctionnaires ont au moins quinze cents francs d'honoraires annuels, quand l'instituteur ne touche qu'une moyenne de six cents francs ! ... Hé ! qu'ont-ils de si supérieur aux instituteurs ces fonctionnaires ?" in *Scènes de la vie d'instituteur*. Malgré quelque exagération, l'écart des rémunérations est évident.

99. 70% des instituteurs sont mariés et les trois quarts des ménages ont une descendance. 53% des couples ont 3 enfants et plus, 35% en ont 4 et plus.

100. "Voilà 12 ans – explique le magister de Marquion – que j'entretiens et nourris mon beau-père, ma belle-mère simplement avec ma paie d'instituteur. Ces vieillards âgés tous les deux de 80 ans étant entièrement infirmes, il serait à désirer que mon traitement fut un peu augmenté pour leur prodiguer tous les soins convenables".

101. "Mes émoluments quoique faibles me suffisent à moi qui n'ai pas d'enfants, mais en comparaison du rang que l'autorité supérieure veut que les instituteurs tiennent, je crois que bon nombre d'entre eux doivent être gênés de vivre ayant une famille avec 600 F.". Réponse de l'instituteur de Roclincourt.

102. "L'instituteur n'a d'autres ressources que celles portées au présent bulletin. Il a deux enfants en bas âge. Sa maison exige de grands entretiens annuels. L'indemnité qu'il reçoit n'est pas à beaucoup près en proportion des sacrifices qu'il est obligé de faire tous les ans" (commune de Pronville).

103. "Les communes fournissent aux instituteurs un jardin presque toujours adjoint à leur logement". A.N. F¹⁷ 9331. Rapport sur l'instruction primaire au 1^{er} janvier 1856.

104. Une analyse de la propriété par catégories socio-professionnelles à partir du premier cadastre montre bien la situation modeste des instituteurs. Les micro-cotes inférieures à un hectare représentent le tiers de l'ensemble des contenances dont le mode – 37% – se situe dans le groupe de 2 ha. à 5 ha. Aucune cote n'atteint 15 ha. Cf. notre thèse, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^{ème} siècle à 1914*, exempl. dactyl., Paris, 1978, 1661, pp. 172-173.

105. Faute de renseignements pour l'arrondissement d'Arras, nous avons choisi celui de Béthune en raison de certaines caractéristiques communes.

106. "De nombreux instituteurs chargés de famille ont eu beaucoup à souffrir dans ces dernières années à cause du prix des subsistances alimentaires". A.N. F¹⁷ 9331. Rapport sur l'instruction primaire au 1^{er} janvier 1856

par l'inspecteur primaire. La présence des enfants aggrave, bien sûr, la situation. C'est le cas de l'instituteur de Béhagnies. Outre son traitement de 600 F., il perçoit 40 F. comme greffier à la mairie, 50 F. pour le service des messes, 75 F. en blé, 10 F. pour sonner l'Angélus ; le revenu de ses propriétés représente un apport de 200 F. soit le tiers de son traitement. "En réalité, c'est de quoi rendre moins dramatique une situation qui demeure difficile car il est marié et père de 5 enfants".

107. 11 § seulement hors du département.

108. Citons le directeur de la Maison du Refuge d'Arras, l'Inspecteur des écoles de l'arrondissement de Boulogne, l'Inspecteur des écoles à Orléans ; le régent de 7ème du collège d'Arras et un maître de pension à Carvin.

109. Cet état d'esprit se retrouve naturellement chez le héros de P. Luiz : "Si l'engagement décennal ne l'enchaîne pas pour de longues années à l'enseignement, faut-il s'étonner qu'il lui vienne la résolution de sortir d'une carrière où l'aisance ne lui a pas souri, et où il n'entrevoit que dans un vague lointain la possibilité de trouver une existence modeste et assurée ?... Autour de lui, vivent d'anciens camarades, qui ne sont pas instituteurs, eux ; qui ne sont pas restés sur les bancs des écoles normales et autres jusqu'à dix-huit ans sonnés ; qui n'ont pas été la cause d'endettements excessifs pour leurs familles ; d'anciens camarades, qui n'ont pas surtout comme notre instituteur, une responsabilité morale immense, et qui, dans leurs professions de maréchaux, charpentiers, menuisiers, charrons, etc..., se font annuellement de sept à neuf cents francs d'honoraires, quand l'instituteur voit les siens se balancer entre cinq et six cents francs ! Faut-il s'étonner qu'il lui vienne la pensée de sortir d'une carrière où l'aisance ne lui a pas souri ?" in *Scènes de la vie d'instituteur*, pp. 162-163.

110. Nous avons souligné ce phénomène dans notre thèse ; Cf. chap. XIV la mobilité socio-professionnelle p. 1403 et sq.

111. L'un d'eux ne déclare-t-il pas à propos de son prédécesseur : "étant clerc et cultivateur, il vit à son aise ; il peut avoir environ 300 F. de revenu". De même un employé de bureau résidant à Arras, sans enfants, est considéré comme "ayant une position aisée".

112. Souvent la position aisée est imputée à l'absence de charges familiales. Les instituteurs paraissent particulièrement sensibilisés à cet aspect du problème comme facteur déterminant de l'inégalité des conditions des membres de la profession.

113. L'âge ne figurant pas toujours dans les réponses, il n'a pas été possible d'isoler ce groupe.

114. C'est le cas d'un instituteur de 48 ans, amputé d'une main. Père de trois enfants, il est sans fortune personnelle, sans ressources, sans asile ; sa maison tombe en ruine et "il est très malheureux". A peine moins dramatique est la situation de cet ancien maître, breveté du 2ème degré, ayant enseigné 10 ans à l'hospice des orphelins d'Arras et 22 ans à Vimy. "Il est incapable de se livrer à aucun travail. Sa femme est presque infirme et il a deux filles. Il a pour toute ressource un revenu de 80 F. et fait valoir à grande peine un petit coin de terre pour subvenir à son existence".

115. A Gomiécourt, "l'instituteur doit porter l'eau bénite quatre fois dans l'année et balayer l'église le samedi". Celui de Neuvireuil est "obligé de nettoyer l'église, de livrer les balais et autres petites dépenses, de sonner l'Angélus, le tout gratuitement".

116. Une solution très partielle interviendra avec la loi du 9 août 1853 sur les pensions de retraite. Auparavant, il existait un système de retenue d'un vingtième par an sur le traitement fixe ne pouvant assurer en 1847 qu'un capital de 152 F. R. LEMOINE, *La loi Guizot. Son application dans le département de la Somme*, p. 369.